

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. BAUDRAND Julien, M. CUENOT Jérôme, M. DUMAS Sylvain, M^{me} GARNIER Céline, M. GAUTHIER Denis, M^{me} GRILLOT Julienne, M^{me} JACQUOT Fanny, M^{me} LATHULIERE Sabrina arrivée à 18h50, M^{me} MOREAU Cécile, M. MORIN François, M^{me} MORIN Joëlle, M. PYS Yves, M. BONIN Jérémy est arrivé à 18h30, M. BONNAVENT Mathis est parti à 20h30.

Etaient Absents et représentés :

M^{me} BLANCHOT Fabienne qui a donné pouvoir à M^{me} MORIN Joëlle

M. le Maire propose aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour. Celui-ci concerne des admissions en non-valeur pour des créances irrécouvrables. Les élus acceptent cette proposition.

1- Désignation du secrétaire de séance

M. Jérôme CUENOT est nommé secrétaire de Séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, approuve le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026.

3- Point sur les finances

M^{me} GARNIER Céline présente la situation financière de l'exercice au 03 juillet 2026 : En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 251 922,84 € et les recettes à 261 880,09 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 28 330,08 € et les recettes s'établissent à 103 063,37 €.

4- Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Maire fait part aux élus qu'ils doivent désigner des délégués pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui a pour mission d'établir les rapports portant évaluation des transferts de charges liées aux transferts de compétences entre le GRAND CHALON et ses communes membres.

Par délibération du 21 avril 2026, le GRAND CHALON a approuvé le règlement intérieur de la CLETC.

Conformément à l'article 2 du règlement portant sur le nombre et la répartition des sièges au sein de la CLETC, chaque commune membre du GRAND CHALON dispose d'un siège, pour lequel elle désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant ; la Ville centre, Chalon, dispose quant à elle de deux sièges. Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il convient de procéder au vote à scrutin secret, à la majorité absolue, mais le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour désigner ses représentants et nomme Mme Céline GARNIER en tant que

représentant titulaire et M. Sylvain DUMAS en tant que représentant suppléant appelés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du GRAND CHALON.

5- Compte rendu d'activité du Concessionnaire GRDF 2025

M. le Maire présente aux élus le compte rendu annuel de la concession gaz de la commune pour l'année 2025.

Ce document retrace l'activité de GRDF mais également les principaux éléments du patrimoine gaz de la commune pour l'année 2025. A titre d'exemples :

- 152 clients du réseau gaz sur FARGES.
- La longueur totale des conduites est de 6 464 mètres
- 1912 Wh ont été acheminés sur FARGES en 2025
- La valeur nette du patrimoine en 2025 est de 305 000 €

Les élus prennent acte du comptere rendu d'activité du concessionnaire gaz pour 2025. Ce document est consultable en mairie.

6- Forage du NAINGLET : Avant-projet de l'usine de traitement d'eau potable

M. le Maire fait part aux conseillers qu'il a participé à une réunion de pilotage au GRAND CHALON le 17 juin dernier concernant les études préliminaires pour la construction de l'usine d'eau potable au Nainglet.

Il rappelle que le forage du Nainglet situé sur la commune de Fontaines a été créé en 2003. Pour diversifier l'approvisionnement en eau potable, le Grand Chalon a mené plusieurs études et essais entre 2013 et 2026 afin de confirmer quantitativement et qualitativement la ressource et définir les périmètres de protection.

La profondeur du forage est de 261 mètres. Le site se trouve en zone NP (Zone Naturelle Forestière) et l'avis des Architectes des bâtiments de France est requis pour la construction de l'usine.

M. le Maire présente aux élus les réflexions en cours et les différentes solutions possibles pour le traitement de l'eau provenant du forage :

Les contraintes

- Réseaux : Eau potable et électricité présents, pas de télécom ni d'assainissement.
- Environnement : Zone naturelle protégée, hors Natura 2000 et zone humide, impact limité.
- Réglementaire : Autorisations préfectorales obtenues, périmètre de protection immédiate défini, contraintes patrimoniales (avis ABF requis).
- Techniques : Étude géotechnique de surface à réaliser, risque sismique faible, exposition modérée aux argiles et radon.

Analyse de la qualité de l'eau

Points clés :

- Eau brute stable, dureté élevée (31°f), température 17-18°C.
- Traces de pesticides (triazines, certains >0,1 µg/l), turbidité variable (>1 NTU, pics jusqu'à 20-30 NTU).
- Absence de PFAS et de micro-organismes pathogènes.

Enjeux : Traitement de la turbidité (particules fines/colloïdales) et des pesticides, adaptation à d'éventuelles évolutions réglementaires.

Besoins et objectifs techniques

Volumes à traiter : 4 625 m³/j, débit moyen 190 m³/h, max 250 m³/h.

Objectifs de traitement :

- Éliminer pesticides et abaisser la turbidité (<0,5 NTU en sortie).
- Désinfection, décarbonatation optionnelle (TH cible 20°f).
- Flexibilité pour évolutions futures.

Architecture : Bâtiment fonctionnel, intégration paysagère simple, matériaux locaux privilégiés.

Solutions techniques envisagées

Traitement de la turbidité :

- Filtration bicouche : Adaptée, efficace sur particules fines, limite à 15-20 NTU.
- Filtration monocouche/Filtralite : Alternatives possibles.
- Ultrafiltration : Non adaptée (coûts élevés, turbidité trop constante).

Traitement des pesticides :

- Charbon actif en grain (CAG) : Adapté, simple à exploiter.
- Réacteur micro-grain (μ -CAG) : Plus évolutif, ajustement fin possible.
- Traitement membranaire/résine : Non adaptés.

Décarbonatation (dureté) :

- Catalytique (lit fluidisé) : Adapté en option.
- Décanteur + filtration : Possible si couplé à la turbidité.
- Électro-décarbonatation : Variante possible.

Désinfection :

- Chlore : Recommandé.
- Ozone/UV : Non nécessaires mais possibilité d'intégration future.

Scénarios techniques comparés :

- **Sans décarbonatation** :
 - 1A : Filtration bicouche + CAG (investissement le plus bas, simple, 30,4 cts €/m³).
 - 2A : μ -CAG + filtration bicouche (coût global le plus bas, évolutif, 29,8 cts €/m³).
- **Avec décarbonatation** :
 - 1B/2B : Ajout catalytique, coûts plus élevés (34,9 à 35,5 cts €/m³).
 - 3/4 : Décarbonatation + filtration + CAG ou μ -CAG (solutions les plus complètes, coûts jusqu'à 36,6 cts €/m³).

Synthèse et comparatif des solutions

Pour l'Avant-projet, les solutions techniques privilégiées sont les suivantes :

- 2A (μ -CAG + filtration bicouche) : pour un coût global minimal et une meilleure évolutivité.
- 2B ou 4 (avec décarbonatation) : si l'intégration de la décarbonatation est un critère clé.

La construction de l'usine de traitement est prévue en 2030. Une signalétique devra être mise en place sur la commune afin d'anticiper le passage des camions s'ils empruntent la rue du Montet afin d'accéder au site.

7- GRAND CHALON : Renouvellement du Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique qui fixe la feuille de route en matière d'habitat pour le Grand Chalon sur 6 ans (2028-2033). Il vise à répondre aux besoins en logement, soutenir les projets communaux, améliorer le parc existant et adapter l'offre aux évolutions démographiques et sociologiques.

Enjeux principaux identifiés :

- Adapter l'offre de logements à la diversité des ménages (jeunes, familles, seniors, publics spécifiques).
- Rénover et améliorer le parc existant (lutte contre la vacance, rénovation énergétique, adaptation au vieillissement).
- Répondre à la hausse des prix de l'immobilier et à la pression sur le logement social.
- Concilier développement résidentiel et sobriété foncière (réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles).

Constats sur le territoire

- Légère baisse démographique entre 2016 et 2022 (-0,1%/an), vieillissement de la population (+2%/an pour les +75 ans).
- Objectifs de production de logements presque atteints sur 2020-2025 (99%).
- 27% des logements sont énergivores (DPE E, F ou G).
- Taux de vacance en baisse mais encore élevé (7,3% en 2022).
- Hausse des prix de l'immobilier (+38% pour les appartements depuis 2018).
- Forte pression sur le logement social (3 400 demandeurs pour 955 attributions en 2025).

Méthodologie d'élaboration du PLH 2028-2033

- Trois phases : Diagnostic (avril-septembre 2026), Orientations (octobre 2026-janvier 2027), Programme d'actions (février-mai 2027).
- Implication des élus et des communes à chaque étape via des réunions, ateliers et séminaires.
- Analyse documentaire, entretiens avec les acteurs locaux, et échanges par bassin de vie pour adapter les actions aux réalités locales.

Questions structurantes pour le futur PLH

- Quelle ambition résidentielle pour le Grand Chalon ?
- Où produire les logements de demain dans un contexte de sobriété foncière ?
- Comment valoriser et adapter le parc existant ?
- Comment garantir l'accessibilité au logement et fluidifier les parcours résidentiels ?
- Quels outils et partenariats mobiliser pour une politique de l'habitat efficace ?

Exemples d'actions et résultats passés (2020-2025)

- Plus de 8 M€ mobilisés par le Grand Chalon, 20 M€ d'aides gérées.
- 7 675 consultations à l'Espace Habitat Conseil, 2 979 logements privés et 1 098 logements publics accompagnés.
- 54 logements communaux réhabilités, plus de 100 M€ de travaux générés.

8- Direction Académique de l'Education Nationale : Aménagement du territoire et offre scolaire

M. le Maire fait part aux conseillers qu'il a participé à une réunion avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) le 15 juin dernier sur la présentation « aménagement du territoire et offre scolaire ». Cette dernière sollicite des départements pilotes pour réfléchir à de nouvelles pratiques concernant la carte scolaire.

Cette démarche expérimentale menée en Saône-et-Loire est menée pour repenser l'aménagement du territoire et l'offre scolaire, avec une vision à cinq ans, dépassant la logique annuelle d'ajustement. L'objectif présenté par la DSDEN est d'adapter l'offre scolaire aux besoins actuels et futurs des élèves, tout en garantissant un service public d'éducation de qualité et en anticipant les effets de la baisse démographique.

Le réseau scolaire de Saône-et-Loire est marqué par une forte proportion de petites écoles (1 ou 2 classes), réparties sur tout le territoire : 16,7% ont une classe, 22,9 % ont 2 classes, 15,1% ont 3 classes, 13,9 % ont 4 classes, 27% ont 5 à 10 classes et 4,4 % ont 11 classes et plus.

63% des communes ont une école implantée sur leur territoire.

55 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) sur 89 comportent au moins classe isolée.

La démographie scolaire est en forte baisse : sur 10 ans, une perte de 17,8% des effectifs est attendue dans le département (soit environ 7 666 élèves en moins).

Selon la DSDEN, favoriser le regroupement des écoles (RPI concentrés), permettrait d'atteindre une taille d'école convenable (au moins 4 à 6 classes), d'ouvrir des classes d'inclusion (ULIS), et d'améliorer la qualité éducative.

Les élus présents lors de cette réunion ne sont pas du même avis.

Un sondage est proposé aux élus pour exprimer leurs points de vue sur ce sujet. La commune de Farges l'enverra au rectorat.

Une réflexion est menée par les élus sur les effectifs actuels et inquiétants de l'école de Farges (en forte diminution). Ceux-ci se questionnent sur les effectifs futurs.

9- Compte rendu Conseil d'école

M. le Maire présente le compte-rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le 30 juin dernier :

Préparation de la rentrée 2026 :

Effectifs prévisionnels : 57 élèves.

Répartition par classe : 3 PS, 5 MS, 5 GS, 10 CP, 8 CE1, 8 CE2, 10 CM1, 8 CM2.

Organisation : L'équipe pédagogique maintient en place les décloisonnements avec échanges de services les après-midis pour les matières autres que le français et les maths, permettant ainsi un regroupement par double niveau (GS-CP / CE1-CE2/ CM1-CM2) et propose d'ajouter un regroupement des 8 CE2 après la récréation en classe maternelle pour les séances de lecture suivie et compréhension de lecture deux fois par semaine (avec modification de l'aménagement de la classe) les mardi et vendredi.

Affectation d'un poste de remplaçant : Agnès HARATYK est rattachée à mi-temps sur l'école à partir de septembre.

Les personnes présentes s'inquiètent de la baisse des effectifs.

Projets réalisés et à venir :

Journée sans cartable sur la nature, sortie à la ferme, intervention de Pascal Croci, participation à l'Élan School Game...

Maintien de l'USEP, projet chorale, voyage scolaire sur la nature, cycles sportifs, projets en maternelle « Lire et Faire Lire » et « École du Dehors ».

Coopérative scolaire : Ventes : calendriers, dessins, tombola, photos, les bénéfices sont de 1394,83 €.

Questions diverses : L'Assemblée générale des parents se tiendra le 21 septembre, le vote par correspondance est conservé pour les élections des représentants de parents.

Ateliers périscolaires : Deux nouveaux ateliers périscolaires seront proposés à la rentrée : Danse et Créations plastiques.

10-Point sur les projets en cours

Toutes les caméras pour la vidéoprotection ont été posées et sont en attente d'être raccordées. Des compteurs doivent être installés par ENEDIS pour le raccordement des caméras. La salle polyvalente sera raccordée en premier. Elles devraient être opérationnelles en septembre.

Suite à l'appel d'offres déposé sur ARNIA, le 29 mai dernier, 5 entreprises ont répondu pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente « Les Jandelles ». Les élus délibéreront à ce sujet lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 août prochain.

11-Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les conseillers que les membres du CCAS de la commune de FARGES-LES-CHALON, lors de la séance du 1 juillet 2026 ont étudié un dossier de demande d'aide financière d'une famille domiciliée sur la commune. Aux vues des difficultés financières de cette dernière, le CCAS a décidé de prendre en charge une partie des factures d'énergie. Les membres du CCAS ont souhaité solliciter la commune afin que celle-ci admette en non-valeur quatre factures de restaurant scolaire. Monsieur le Trésorier Principal du SGC de CHALON-SUR-SAONE a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur.

Considérant que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, admet en non-valeur les créances communales précitées pour un montant de 218,40 €.

12-Farg'Infos

L'agence POLARIS mandatée par la commune a mis en page le Farg'infos dans une nouvelle version. Les conseillers sont satisfaits du travail accompli. Celui-ci sera distribué dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours.

13-Questions diverses

- M. le Maire informe les conseillers que la boulangerie de Fontaines « Aux délices Fontenois » a arrêté sa tournée sur la commune de FARGES. Celle-ci n'était plus rentable (50 clients). De plus, un salarié arrête fin juillet sans remplacement. M. le Maire est en contact avec l'artisan boulanger afin de trouver une solution pour que la livraison du pain soit maintenue sur la commune.

- Un feu d'artifice a été lancé lors de la location de la salle des fêtes du 21 juin dernier vers 2h du matin. Suite aux nuisances sonores qui ont été constatées mais également aux risques que cela a engendré pour la sécurité des personnes et des biens, notamment en période estivale et de sécheresse, M. le Maire a porté plainte en gendarmerie et un rappel sera fait aux futurs locataires de la salle polyvalente. Un arrêté municipal a été pris afin d'interdire ces feux d'artifice de juin à septembre.
- M. le Maire fait part aux élus qu'un cambriolage a eu lieu rue de la Caille en concomitance avec du démarchage. Il rappelle que dès qu'un administré constate un démarchage suspect, il doit prévenir la gendarmerie.
- Préparation du 13 juillet : un feu d'artifice doit être tiré à la tombée de la nuit si les conditions météorologiques le permettent. Un repas est proposé : Burger/frites. Les élus discutent de l'organisation de la soirée.
- M. le Maire informe les élus que l'école a été fermée les jeudi 25 juin et vendredi 26 juin après-midi suite au passage en alerte rouge canicule. Les enfants ont été accueillis dans les locaux climatisés de l'accueil périscolaire.
- CCAS : M^{me} GRILLOT Julianne, M^{me} BLANCHOT Fabienne, M. BAUDRAND Julien ont entamé un tour de visites chez des personnes âgées ou isolées du village pendant les fortes chaleurs. La commune avait proposé aux personnes âgées de les accueillir 2 heures l'après-midi à l'accueil périscolaire où le bâtiment est climatisé. Un formulaire a été distribué aux personnes âgées pour leur proposer de s'inscrire dans le registre communal des personnes vulnérables. Ce dernier permet aux membres du CCAS d'appeler les personnes recensées ou de les rencontrer notamment en période de canicule entre-autres. D'autres visites seront programmées.
- M^{me} Fanny JACQUOT demande s'il est possible de planter un arbre vers l'aire de jeux située vers l'école. M. le Maire répond qu'il y en avait un à l'origine, mais celui-ci avait été victime de vandalisme (dégradation volontaire). Un arbre pourrait être replanté à la bonne saison.
- M^{me} GRILLOT informe les élus que le GRAND CHALON propose aux communes membres de l'agglomération dans le projet « fait bouger ta ville » que des spectacles soient organisés dans leur village en collaboration avec l'espace des arts ou la compagnie BOUMKAO. Cette dernière favorise la médiation culturelle et soutient les artistes en résidence. Un avis favorable est rendu pour que la commune se positionne.

➤ Prochaines réunions :

Conseil Municipal : vendredi 28 août 2026 à 18h30
 Cérémonie du Souvenir : dimanche 30 août 2026 à 10h00
 Conseil de jeunes : samedi 5 septembre 2026
 Octobre rose : dimanche 4 octobre 2026
 Conseil municipal : vendredi 9 octobre 2026 à 18h30
 Repas élus/agents : mardi 10 novembre 2026
 Conseil Municipal : vendredi 27 novembre 2026
 Vœux de la Municipalité : samedi 09 janvier 2026
 Conseil Municipal : vendredi 22 janvier 2026

Fin de la séance à 21h15.

Le secrétaire

Jérôme CUENOT

Le Maire,
 Sylvain DUMAS

